

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
03/03/2023

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**DEMANDE DE
SUBVENTION A
LA REGION
OCCITANIE
POUR LA
REFECTION DE
VOIRIE**

**RUES DE LA
CAVE ET
ROUX LARCY**

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 9 MARS 2023

DELIBERATION N° 10
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- K. PERROTIN (procuration à C. CARIAT)
- J. PORTAL (procuration à G. CHANEAC)
- J.-M. SARTEL (procuration à F. MOUSSET)
- C. VILLANUEVA, excusée

Mme Christine CARIAT a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire indique que suite aux travaux sur les réseaux humides et secs, Rues de la Cave et Roux Larcy, il est nécessaire de procéder à la réfection de voirie de ces rues, et en profiter pour revoir l'aménagement et la sécurisation.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre INECO a établi un prévisionnel du montant des dépenses, s'élevant à 222 378 € HT. Il faut ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre, pour 8 820 € HT soit un montant total du projet de 231 198 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Fonds de concours Nîmes Métropole : 109 749 €
- Région Occitanie : 11 700 € (correspondant à 20 % de la réalisation des trottoirs et espaces piétons)
- Fonds propres : 109 749 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à la Région Occitanie pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de ces rues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230309-DE10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 13/03/2023



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Christine CARIAT

